



Commune de BERTRANGE

AVIS DE PUBLICATION

En exécution de l'article 9.2. de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, telle qu'elle a été modifiée dans la suite, il est porté à la connaissance du public que la **société DE VERBAND**, au nom et pour le compte de l'**ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES – DIVISION DES ATELIERS CENTRAUX DAC**, a introduit une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la Marque FENDT, type 313 VARIO Gen4, n° de construction WAM35321T00F05956 à Bertrange.

Bertrange, le 7 août 2024



Commune de BERTRANGE

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Bertrange certifie par la présente que l'avis ci-dessus relatif à la demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable à Bertrange, a été publié aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 7 août 2024.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 7 août 2024

Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire